



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITE
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Passation des Marchés de Prestations et de Prestations de Services autres que les Services de consultants

DEMANDE DE COTATION

N° /DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/05-2026 DU
Relative à la souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel
de l'Unité de Coordination du Programme et leurs ayant droits

Référence : P 505030

Nom du Projet : *Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la
Transparence (PforR/IMPACT)*

Acheteur : *Unité de Coordination du Programme (PforR/IMPACT)*

Pays : *Cameroun*

Financement : *Crédit IDA N°7720- CM*

Code STEP: *CM-MINFI-541721-GO-RFO*

Émis le :

TABLE DES MATIÈRES

Section I – Instructions aux soumissionnaires

A. Introduction	Erreur ! Signet non défini.
1. Dispositions générales.....	3
B. Le Dossier de Demande de Cotation	3
2. Contenu du Dossier	3
C. Préparation des cotations	3
3. Langue de l'offre.....	3
4. Documents constitutifs de l'offre.....	3
5. Cotation	3
6. Monnaies de l'offre	4
7. Eligibilité des Prestataires	6
8. Délai de validité des cotations.....	6
D. Dépôt des cotations.....	6
9. Cachetage et marquage des offres.....	6
10. Date et heure limite de dépôt des offres.....	7
11. Clarifications	7
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	7
12. Ouverture des plis.....	7
13. Evaluation et Comparaison des offres.....	7
F. Attribution du marché.....	7
14. Attribution du marché	7
15. Notification de l'attribution du marché.....	8
16. Signature de la lettre de marché	8
17. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	8
Liste Restreinte	9
Section II – Lettre de Demande de Cotation	10
Section III – Modèles d'annexes	12
1. Lettre de cotation	12
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif	13
3. termes de reference.....	14
4. L'acte d'engagement.....	16
-Fiche de depouillent.....	17
- Tableau de la vérification administrative des Cotations.....	18
- Tableau de comparaison des cotations.....	19

SECTION I - INSTRUCTIONS AUX PRESTATAIRES¹

A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotation

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché.

Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) La lettre de Demande de Cotation (DC)
- (b) Le Modèle de lettre de Cotation
- (c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
- (d) La Description technique des prestations
- (e) Le Modèle de lettre de marché

- 2.2 Le Prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de Demande de Cotation.

C. Préparation des Cotations

3. Langue de l'offre 3.1 La cotation ainsi que toute correspondance constituant la cotation, seront rédigées en français ou en anglais.
4. Documents constitutifs de l'offre 4.1 La cotation présentée par le Prestataire comprendra les documents suivants dûment remplis:
- (a) La lettre de cotation, datée et signée sur papier entête;
 - (b) le Bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé;
 - (c) le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé;
 - (d) les pièces administratives listées au point 5.4;
 - (e) les références du Prestataire pour des prestations similaires (joindre copie première et dernière page du marché ainsi que le PV de réception).
5. Cotation 5.1 Le Prestataire précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. Hors Taxes (HT);
 - ou
 - b. Toutes Taxes Comprises (TTC), TVA comprise.
- 5.2 Le Prestataire complétera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les

¹Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

délais de livraison des prestations qu'il propose à la demande de l'acheteur, en exécution du présent marché.

5.3 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché

Autres : le Prestataire produira également un **dossier administratif** composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et comprenant, les éléments suivants en cours de validité (datant de moins de 03 mois) : (i)- **l'Attestation de non faillite;** (ii)- **l'Attestation de conformité fiscal timbrée;** (iii)- **l'Attestation de non exclusion de l'ARMP;** (iv)- **l'Attestation d'immatriculation timbrée;** (v)- **l'Attestation de soumission CNPS;** (vi)- **l'Attestation de domiciliation bancaire;**(vii) **Plan de localisation daté et signé sur l'honneur;**(viii)**Une copie certifiée conforme de l'Agrément du Ministère en charge des Finances autorisant l'exercice de la profession d'assureur ;**(ix) **Attestation d'adhésion aux dispositions du Code CIMA (original)délivrée par Ministère en charge des Finances.**

5.4 .

L'absence de toute ou partie des pièces ci-dessus n'entraînera pas le rejet de l'offre au moment de l'ouverture. Toutefois celles-ci seront exigées au Prestataire retenu au moment de l'attribution du marché.

6. Monnaies de l'offre

6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA.

7. Éligibilité des Prestataires

7.1 Dans le cas où le Prestataire est un groupement d'entreprises (GE), tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes du marché. Le GE nommera un représentant qui a le pouvoir de mener toutes les affaires pour et au nom de tous les membres du GE pendant le processus de Demande de Cotation et, dans le cas où le GE est attributaire du Marché, lors de l'exécution du contrat.

7.2 Un Prestataire peut avoir la nationalité de tout pays, sous réserve des restrictions en vertu des paragraphes 9 et 10 ci-après. Un Prestataire est réputé avoir la nationalité d'un pays si l'Entreprise est constituée, incorporée ou enregistrée selon les dispositions des lois de ce pays, comme en attestent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants proposés pour toute partie du marché, y compris les Prestations connexes.

7.3 Les entreprises et les personnes physiques peuvent ne pas être éligibles si indiqué au paragraphe 7.4 ci-dessous et :

(a) En droit ou en vertu des règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue qu'une telle exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de prestations ou la passation de marchés de travaux ou de prestations requis ; ou

(b) Par un acte de conformité à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou de passation de marchés de travaux ou de

prestations en provenance de ce pays, ou tout paiement à un pays, une personne physique ou une entité dans ce pays.

7.4 En ce qui concerne les paragraphes 6 et 8, pour l'information des Entreprises, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les prestations des pays suivants sont exclus de ce processus de passation de marchés :

- a- En vertu des paragraphes 6 et 9 (a) : [insérer une liste des pays après approbation de la Banque pour appliquer la restriction ou indiquer « aucun »].
- b- En vertu des paragraphes 6 et 9 (b) : [insérer une liste des pays après l'approbation de la Banque pour appliquer la restriction ou indiquer « aucun »].

7.5 Un Prestataire qui a été sanctionné par la Banque, conformément aux Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, tel qu'énoncé dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit dans l'annexe aux conditions contractuelles (Annexe A) alinéa 2.2 d., ne sera pas admissible à soumettre une Cotation ou à être attributaire d'un marché ou bénéficiaire d'un marché financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant une période telle que la Banque aura déterminée. Une liste des entreprises et des personnes physiques exclues est disponible sur le site externe Web de la Banque : <http://www.worldbank.org/debarr>.

7.6 Un Prestataire qui est une entreprise ou institution publique dans le pays de l'Acheteur peut être admissible à participer à la mise en concurrence et se voir attribuer un marché à condition qu'il peut établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'il :

- (a) Est légalement et financièrement autonomes ;
- (b) Fonctionne en vertu du droit commercial ; et
- (c) N'est pas sous la supervision de l'Acheteur.

7.7 Un Prestataire ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Tout Prestataire en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Un Prestataire peut être considéré comme en conflit d'intérêts aux fins du présent processus de Demande de Cotation, si le Prestataire :

- (a) Contrôle directement ou indirectement, est contrôlé ou est sous contrôle commun avec un autre Prestataire qui a soumis une cotation ;
- (b) Reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'un autre Prestataire qui a soumis une Cotation ;
- (c) a le même représentant légal qu'un autre Prestataire qui a soumis une Cotation ;
- (d) a une relation avec un autre Prestataire qui a soumis une Cotation, directement ou par l'entremise de tiers communs, qui la mette en mesure d'influencer la Cotation d'un autre Prestataire ou d'influencer les décisions de l'Acheteur concernant le processus de Demande de Cotation ; où

- (e) ou l'un de ses affiliés a participé en tant que consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des ouvrages qui font l'objet du processus de Demande de Cotation ; ou
- (f) ou l'un de ses affiliés a été recruté (ou est proposé d'être recruté) par l'Acheteur ou l'Emprunteur pour la mise en œuvre du marché; ou
- (g) fournirait des Prestations, travaux ou prestations non consultants résultant ou directement liés à des prestations de consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans cette Demande de Cotation, qu'il fournirait lui-même ou toute société affiliée qu'il contrôle directement ou indirectement, ou est sous contrôle commun avec cette entreprise; ou
- (h) a une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel cadre de l'Emprunteur (ou de l'organisme de mise en œuvre du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui : (i) participe directement ou indirectement à la préparation de la Demande de cotation ou de spécifications et/ou à l'évaluation des Cotations, du marché en question; ou (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de ce marché à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus de Demande de cotation et d'exécution du marché.

8. Délai de validité des cotations

8.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Cotation.

D. Dépôt des Cotations

9. Cachetage et marquage des offres

9.1 Les prestataires placeront l'original et six (06) copies de leurs cotations dans une enveloppe scellée et une clé USB qui contient le fichier numérique :

- (a) destinée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.

10. Date et heure limite de dépôt des offres

10.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse indiquée au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation.

11. Clarifications

11.1 Toute demande de clarification concernant cette Demande de Cotation peut être adressée par écrit à *Monsieur le Coordonnateur du PforR/IMPACT* cinq (05) jours avant la date d'ouverture des plis. L'Acheteur transmettra copie de sa réponse à tous les prestataires consultés, y compris une description de la demande, mais sans en identifier la source.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 12. Ouverture des plis par l'Agence**
- 12.1 L'Acheteur ouvrira les plis à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation, en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister.
- 12.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 13. Évaluation et Comparaison des offres**
- 13.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
 - La Vérification de l'éligibilité du Prestataire (Nationalité, Non exclusion par la Banque Mondiale, Absence de conflits d'intérêts, ...)
 - La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le cas échéant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.
 - La vérification a posteriori : suivant les critères de qualification :
 - **Avoir au moins un (01) marché similaire en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2025-2023) d'un montant minimum de vingt-quatre millions (24 000 000) FCFA TTC chacun (Joindre les copies des contrats (1ère page et page de signature et enregistrée) et procès-verbaux de réception).**

F. Attribution du marché

- 14. Attribution du marché**
- 14.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire éligible dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qu'elle est la cotation **la moins disante**.
- 14.2 L'Acheteur invitera par les moyens les plus rapides [p. ex., e-mail] le Prestataire retenu à toute discussion ou négociation qui pourrait être nécessaire pour conclure le marché ou autrement pour la signature du marché.
- 14.3 L'Acheteur informera par les moyens les plus rapides les autres Prestataires de sa décision d'attribution du marché. Un Prestataire non retenu peut demander des précisions sur les raisons pour lesquelles sa Cotation n'a pas été retenue. L'Acheteur répondra à une telle demande dans le meilleur délai possible.
- 14.4 L'Acheteur doit publier un avis d'attribution de Marché dans un journal à tirage national ou dans le journal des Marchés tenu par l'Agence de Régulation des Marchés Publics du pays, dans les quinze (15) jours suivant l'attribution du Marché. Les renseignements indiqués comprendront le nom du Prestataire retenu, le montant du Marché, la

durée du Marché, le résumé de sa portée et les noms des Prestataires non retenus et leurs prix proposés et évalués.

- 15. Notification de l'attribution du marché** 15.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotation.
- 16. Signature de la lettre de marché** 16.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.
- 17. Corruption et manœuvres frauduleuses** 17.1 Le personnel de l'Acheteur et les prestataires doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
 - (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.
 - (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITE
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

COMMISSION SPECIALE EN PASSATION DES MARCHES



LA BANQUE MONDIA
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIA

N° /MINFI/PforR-IMPACT/UCP/CSPM/05-2026

Yaoundé, le _____

LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE IDENTIFIEES

La présente Demande de cotation est adressée aux Prestataires inscrits sur la liste restreinte suivante :

N°	ENTREPRISES	ADRESSES
1		
2		
3		
4		

SECTION III – ANNEXES

1. LETTRE DE COTATION

Date: _____

Demande de Cotation N° _____ DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/05-2026

A: *Monsieur le Coordonnateur du PforR/IMPACT*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons d'assurer la souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel de l'Unité de Coordination du Programme et leurs ayant droits.

Conformément à la Demande de cotation n° ___ DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/05-2026 et pour la somme de _____ hors TVA et de _____ Toutes Taxes Comprises (en chiffres et en lettres) énumérées au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les prestations dans un délai de _____, selon les dispositions précisées dans le bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de ___ jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

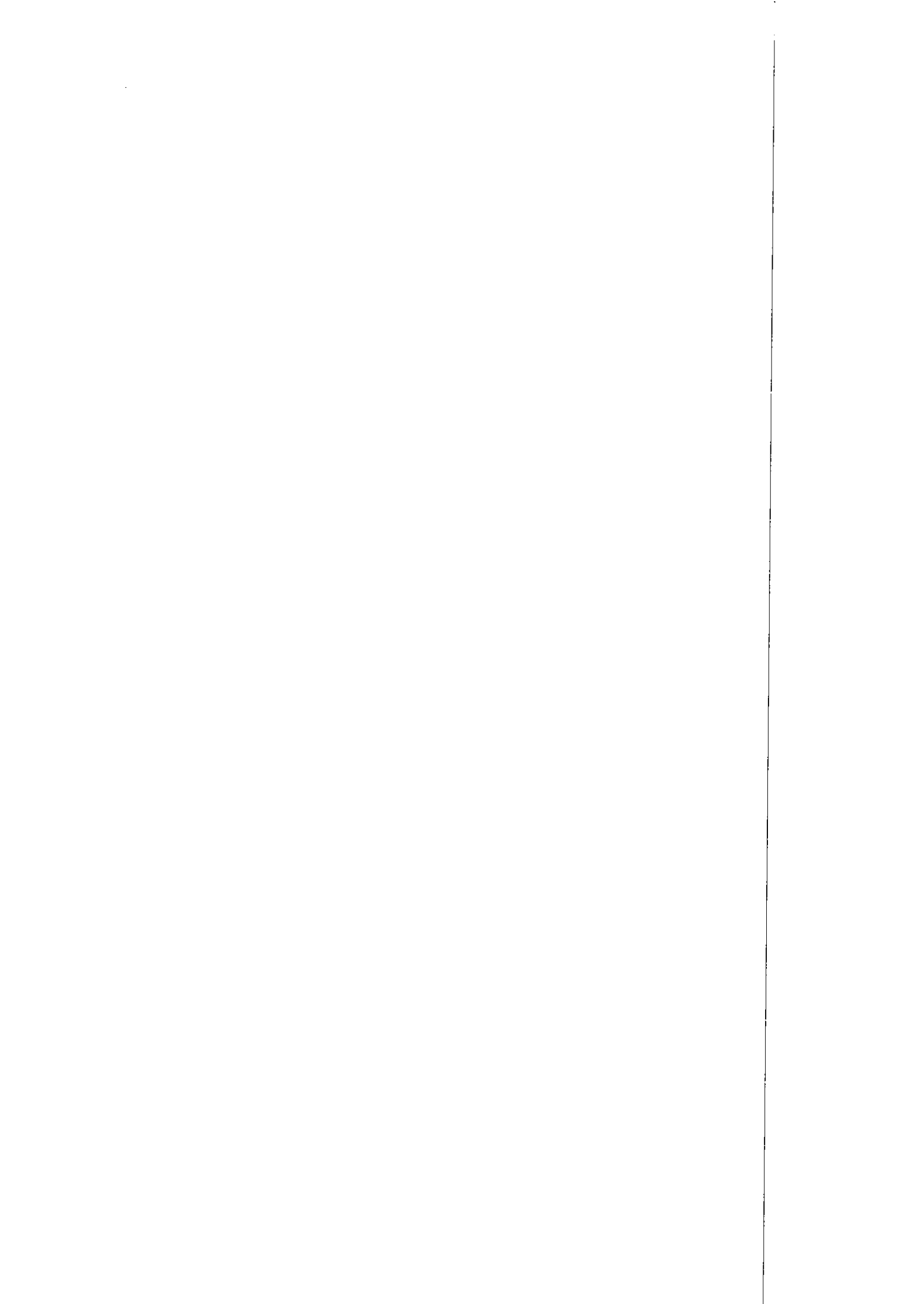
Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

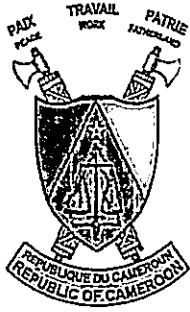
Le _____ jour de _____ 20__.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____





REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

IMPROVE
PERFORMANCE, ACCOUNTABILITY
AND TRANSPARENCY PROGRAM

COORDINATION UNIT



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

REQUEST FOR QUOTATION

N°2026 00000000 L/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM

Yaounde, The 05 JULY 2026

The coordinator

To

Dear Managing Director
SUNU Assurances
Tel: 696 60 61 35

ASSURANCES Générales du Cameroun
Tel: 699 95 99 94

AREA ASSURANCES S.A
Tel.: 655 36 49 11

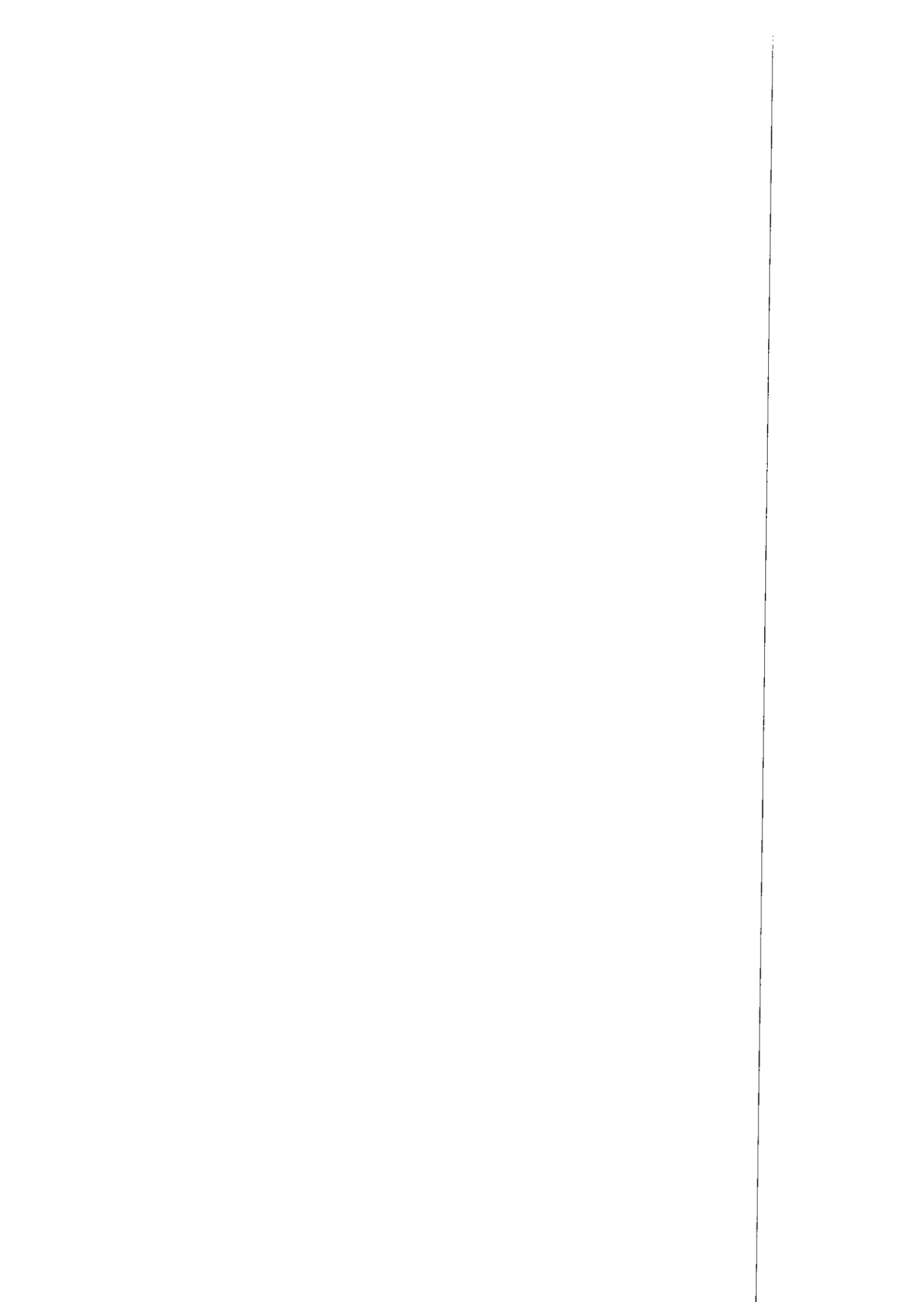
Subject: Request for a quotation regarding the purchase of a health insurance policy for staff of the Program Coordination Unit and their dependants.

Dear Sir or Madam,

I have the honour of requesting, by this letter, your most favourable quotation for « a health insurance policy for staff of the Program Coordination Unit and their dependants ».

This contract is financed by a loan from the World Bank's International Development Association (IDA).

To this end, you will find enclosed in the tender documents the bill of quantities for these services. I would ask you to provide a quotation and return it to me, together with all the required supporting documents, no later than 20 July 2026 at 2 pm, in a sealed envelope addressed to the PforR Management Unit/ IMPACT, located on the first floor of the annex building of the Directorate-General of the Budget of the Ministry of Finance, situated in the Fouda district, at the site formerly known as Hysacam.



Marked :

REQUEST FOR QUOTATION No.

000000 /DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SEC/05-2026 DATED 19 MAR 2026
« QUOTE FOR THE TAKEOUT OF A HEALTH INSURANCE POLICY FOR STAFF OF
THE PROGRAM COORDINATION UNIT AND THEIR DEPENDANTS ».

« TO BE OPENED ONLY IN THE TENDER OPENING ROOM ».

Tenders shall remain valid for 90 days from the date of opening of the tenders.

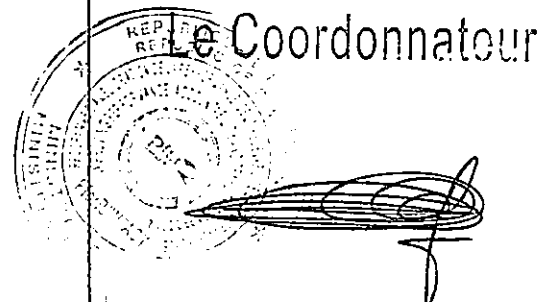
NB : The delivery period for this service is set at twelve (12) months from the date of notification of the purchase order.

Tenderers must consult insurance companies 4.1 of this tender document for the technical requirements to be met when preparing their respective tenders.

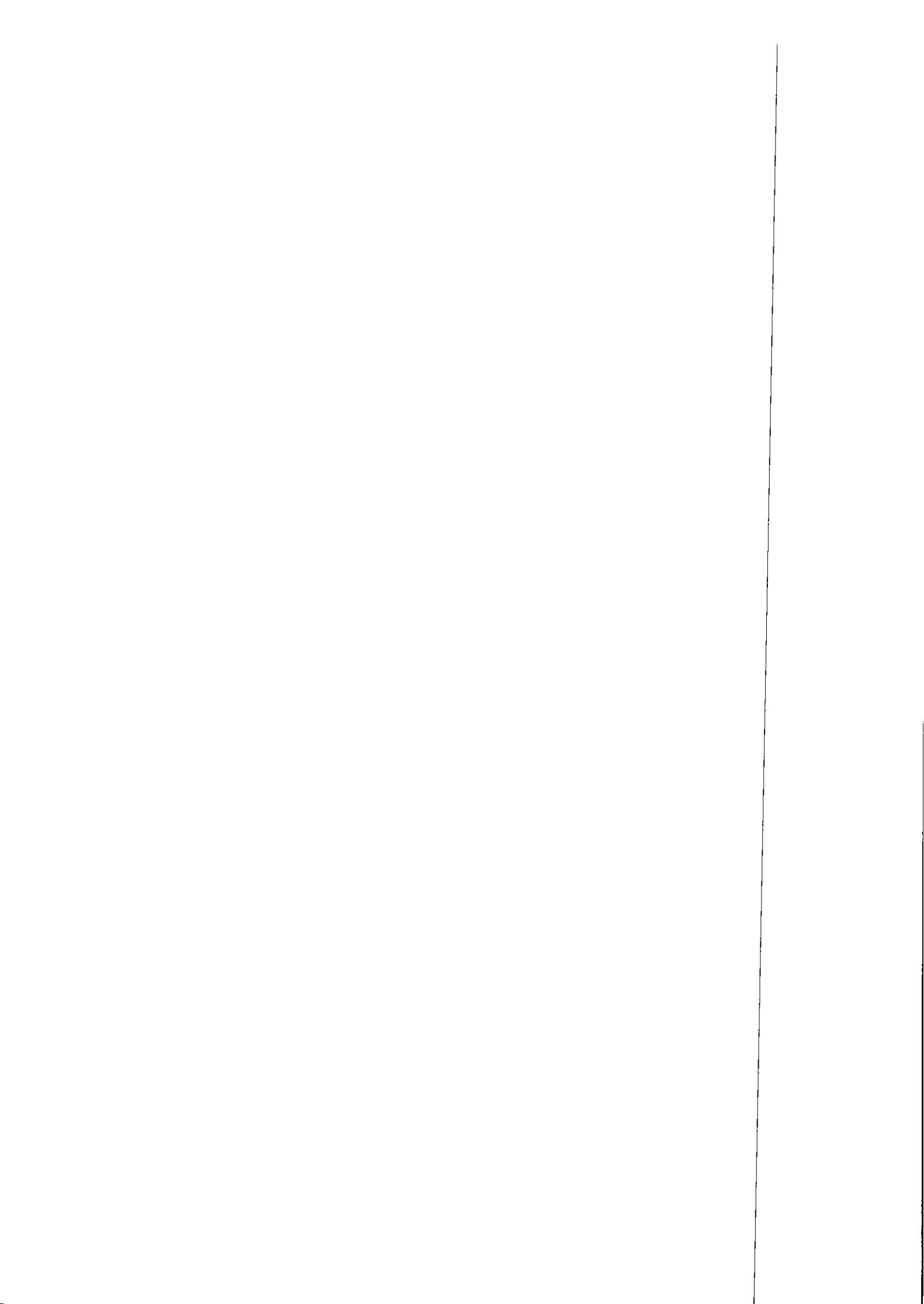
Tenders will be opened at the above address on 25 MAR 2026 at 3 pm in the presence of the Tenderers or their representatives.

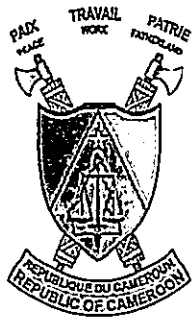
Yours faithfully,

Enclosure: Tender Application Form.

Le Coordonnateur

ONDOA Frédéric Jean Marie
Administrateur Civil, Option
Economie et Finances





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITÉ
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE
BIRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LETTRE DE DEMANDE DE COTATION

N°2026/00000002 LM/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM

Yaoundé, le 08 JUIN 2026

Le Coordonnateur

A

Madame/Monsieur le Directeur Général
AREA ASSURANCES S.A.
Tel.: 655 36 49 11

ASSURANCES Générales du Cameroun
Tel.: 699 95 99 94

SUNU Assurances IARD Cameroun
Tel.: 696 60 61 35

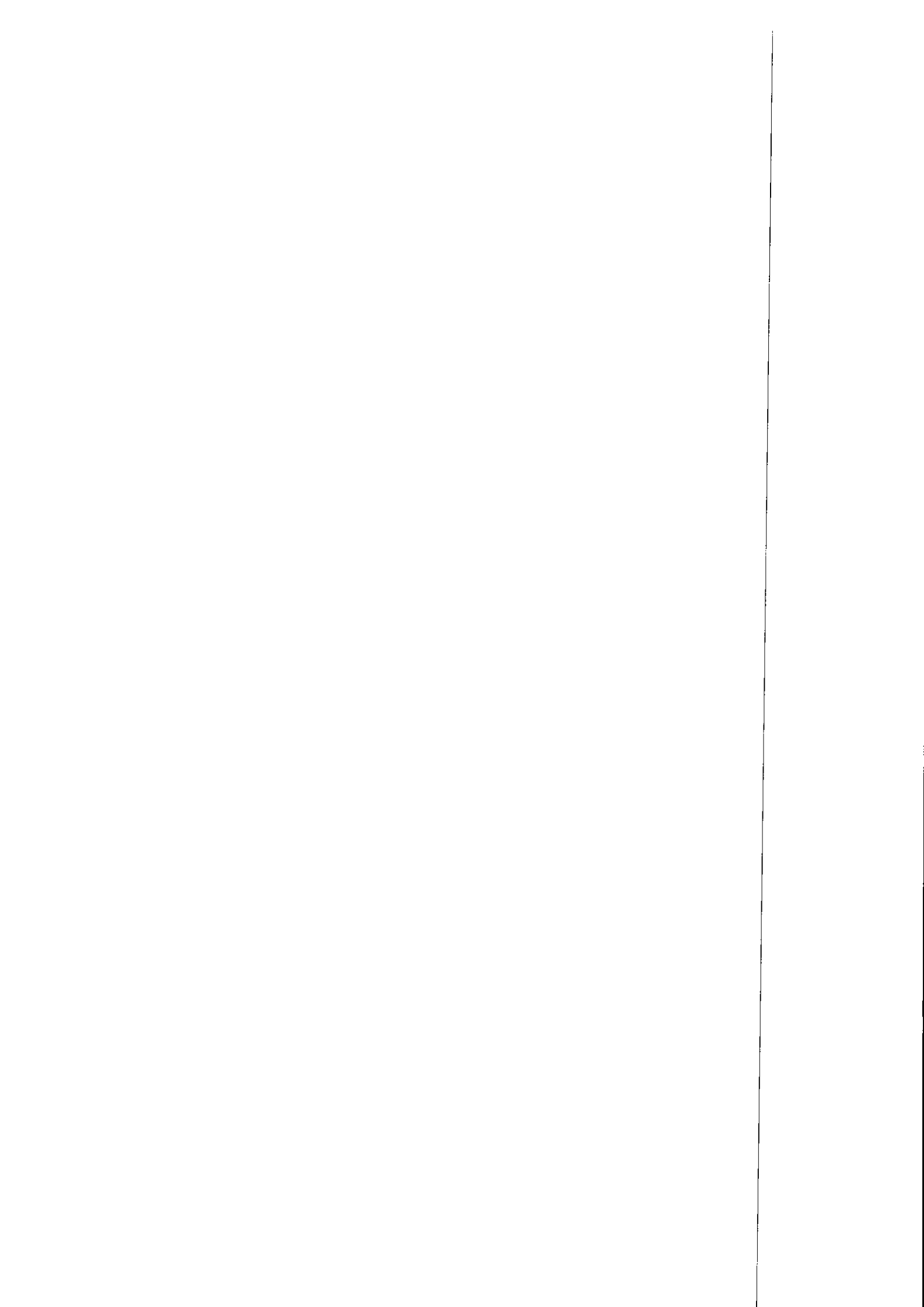
Objet : Demande de cotation relative à la souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel de l'Unité de Coordination du Programme et leurs ayant droits.

Mesdames/Messieurs,

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, votre proposition la plus avantageuse, pour « *d'une police d'assurance maladie pour le personnel de l'Unité de Coordination du Programme et leurs ayant droits* ».

Le présent marché est financé par le crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale.

A cet effet, vous trouverez ci-joint dans le dossier de consultation, le Bordereau Descriptif Quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 26 JUIN 2026 à 14 heures sous enveloppe cachetée adressée à l'Unité de Gestion du PforR/IMPACT, situé au premier étage du bâtiment annexe de la Direction Générale du Budget du Ministère des Finances sise au quartier Fouda lieu-dit ancienne Hysacam ;



Portant la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 0000000 /DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM/05-2026 DU 10/06/2026, « COTATION POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME ET LEURS AYANT DROITS ».

« A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

Les offres resteront valables pendant *90 jours* à compter de la date d'ouverture des plis.

NB : Le délai d'exécution de cette prestation est fixé à Douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Les soumissionnaires devront se référer dans les compagnies d'assurances au point 4.1 du présent dossier pour les conditions techniques à remplir pour la constitution de leurs offres respectives.

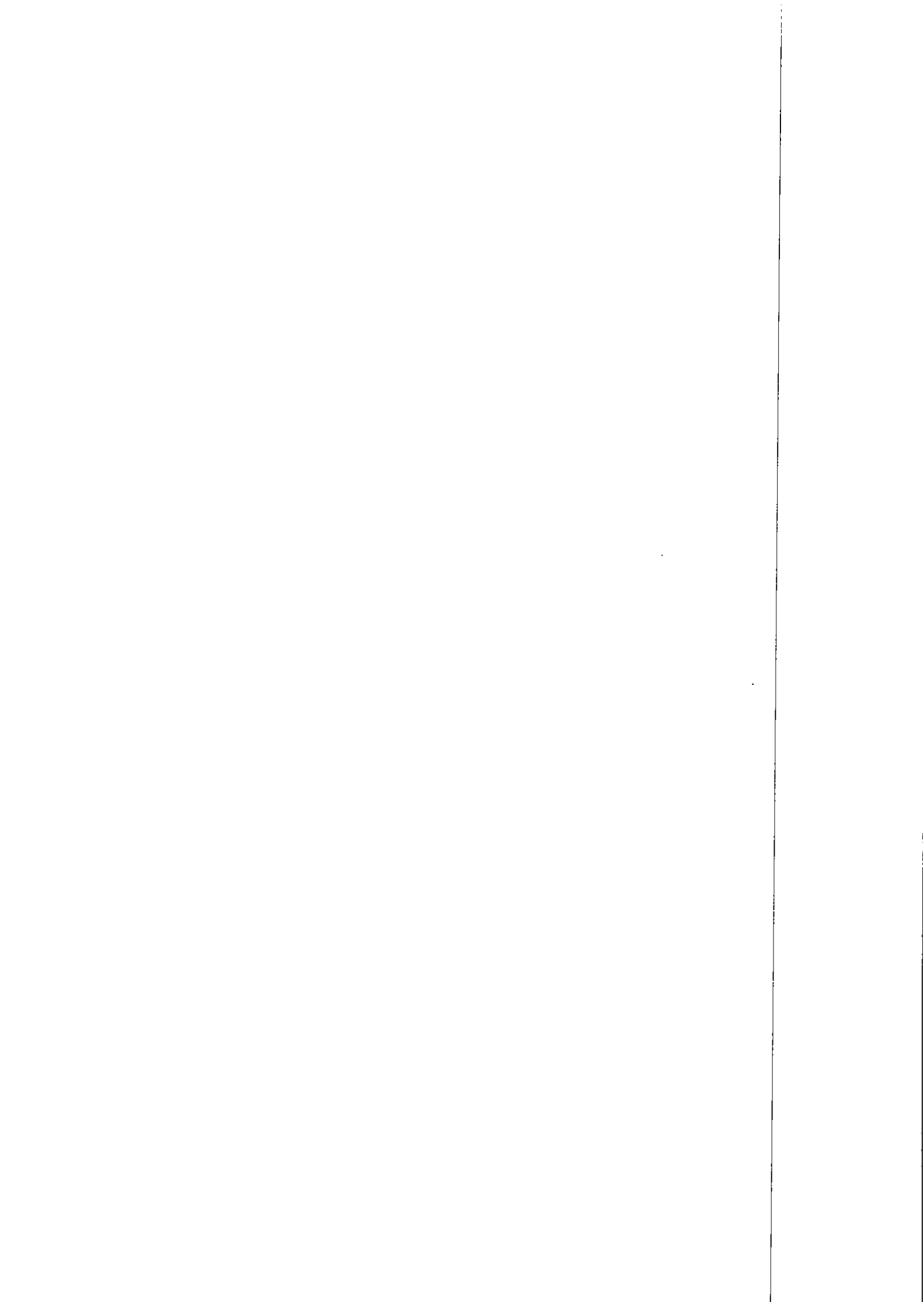
L'ouverture des Cotations aura lieu à l'adresse sus-indiquée, le 25 JUI 2026 à 15h heures en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants.

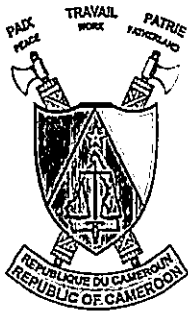
Veillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

P.J. : Dossier de Demande de Cotation.



Le Coordonnateur
ONDOA Frédéric Jean Marie
Administrateur Civil, Option
Economie et Finances





REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

IMPROVE
PERFORMANCE, ACCOUNTABILITY
AND TRANSPARENCY PROGRAM

COORDINATION UNIT



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

REQUEST FOR QUOTATION

N°2026 000000 L/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM

Yaounde, The 08 JUNE 2026

The coordinator

To

Dear Managing Director
SUNU Assurances
Tel: 696 60 61 35

ASSURANCES Générales du Cameroun
Tel: 699 95 99 94

AREA ASSURANCES S.A
Tel.: 655 36 49 11

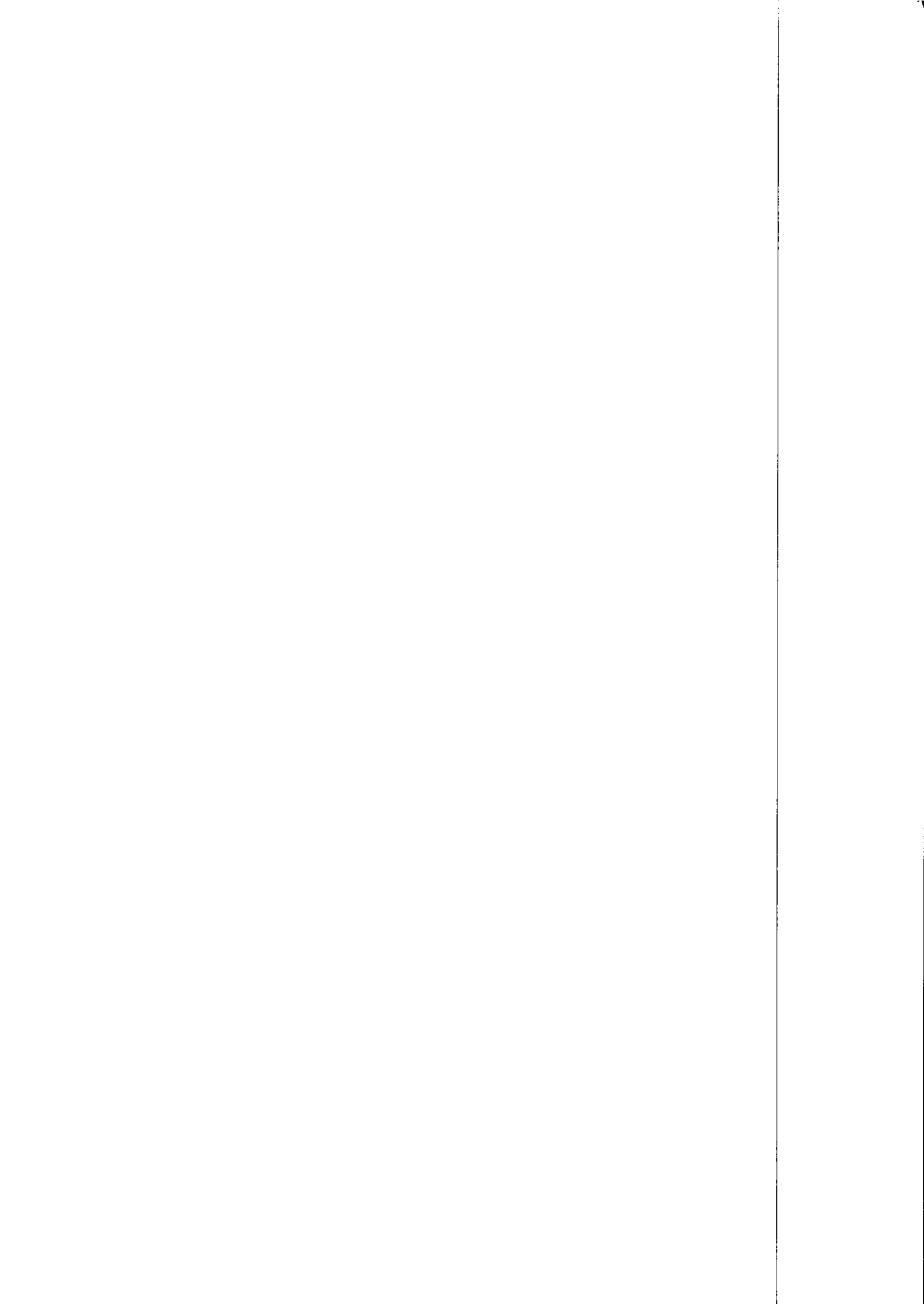
Subject: Request for a quotation regarding the purchase of a health insurance policy for staff of the Program Coordination Unit and their dependants.

Dear Sir or Madam,

I have the honour of requesting, by this letter, your most favourable quotation for « a health insurance policy for staff of the Program Coordination Unit and their dependants ».

This contract is financed by a loan from the World Bank's International Development Association (IDA).

To this end, you will find enclosed in the tender documents the bill of quantities for these services. I would ask you to provide a quotation and return it to me, together with all the required supporting documents, no later than 25 June 2026 at 2 pm, in a sealed envelope addressed to the PforR Management Unit/ IMPACT, located on the first floor of the annex building of the Directorate-General of the Budget of the Ministry of Finance, situated in the Fouda district, at the site formerly known as Hysacam.



Marked :

REQUEST FOR QUOTATION No.
000000 /DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SEC/05-2026 DATED 19 MAY 2025
« QUOTE FOR THE TAKEOUT OF A HEALTH INSURANCE POLICY FOR STAFF OF
THE PROGRAM COORDINATION UNIT AND THEIR DEPENDANTS ».

« TO BE OPENED ONLY IN THE TENDER OPENING ROOM » .

Tenders shall remain valid for 90 days from the date of opening of the tenders.

NB : The delivery period for this service is set at twelve (12) months from the date of notification of the purchase order.

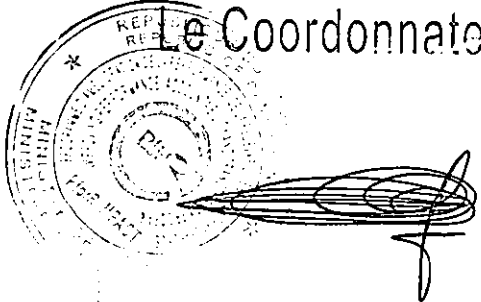
Tenderers must consult insurance companies 4.1 of this tender document for the technical requirements to be met when preparing their respective tenders.

Tenders will be opened at the above address on 25 JUN 2026 at 3 pm in the presence of the Tenderers or their representatives.

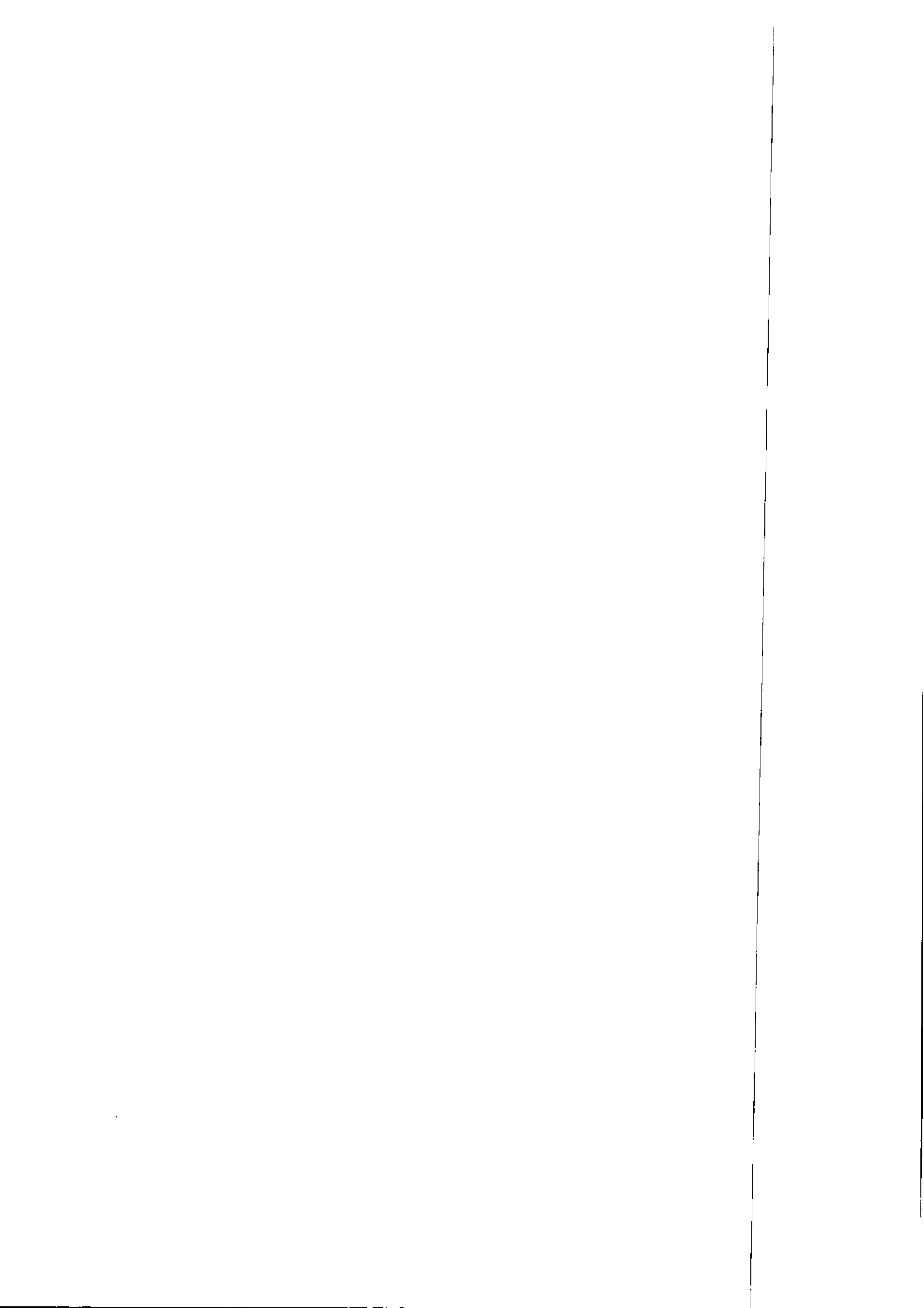
Yours faithfully,

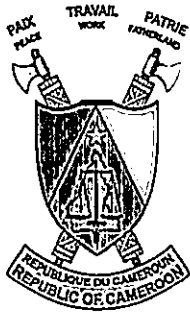
Enclosure: Tender Application Form.

Le Coordonnateur



ONDOA Frédéric Jean Marie
Administrateur Civil, Option
Economie et Finances





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITÉ
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LETTRE DE DEMANDE DE COTATION

N°2026/ 00000022 LM/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM

Yaoundé, le 08 JUIN 2026

Le Coordonnateur

A

Madame/Monsieur le Directeur Général
AREA ASSURANCES S.A.
Tel.: 655 36 49 11

ASSURANCES Générales du Cameroun
Tel.: 699 95 99 94

SUNU Assurances IARD Cameroun
Tel.: 696 60 61 35

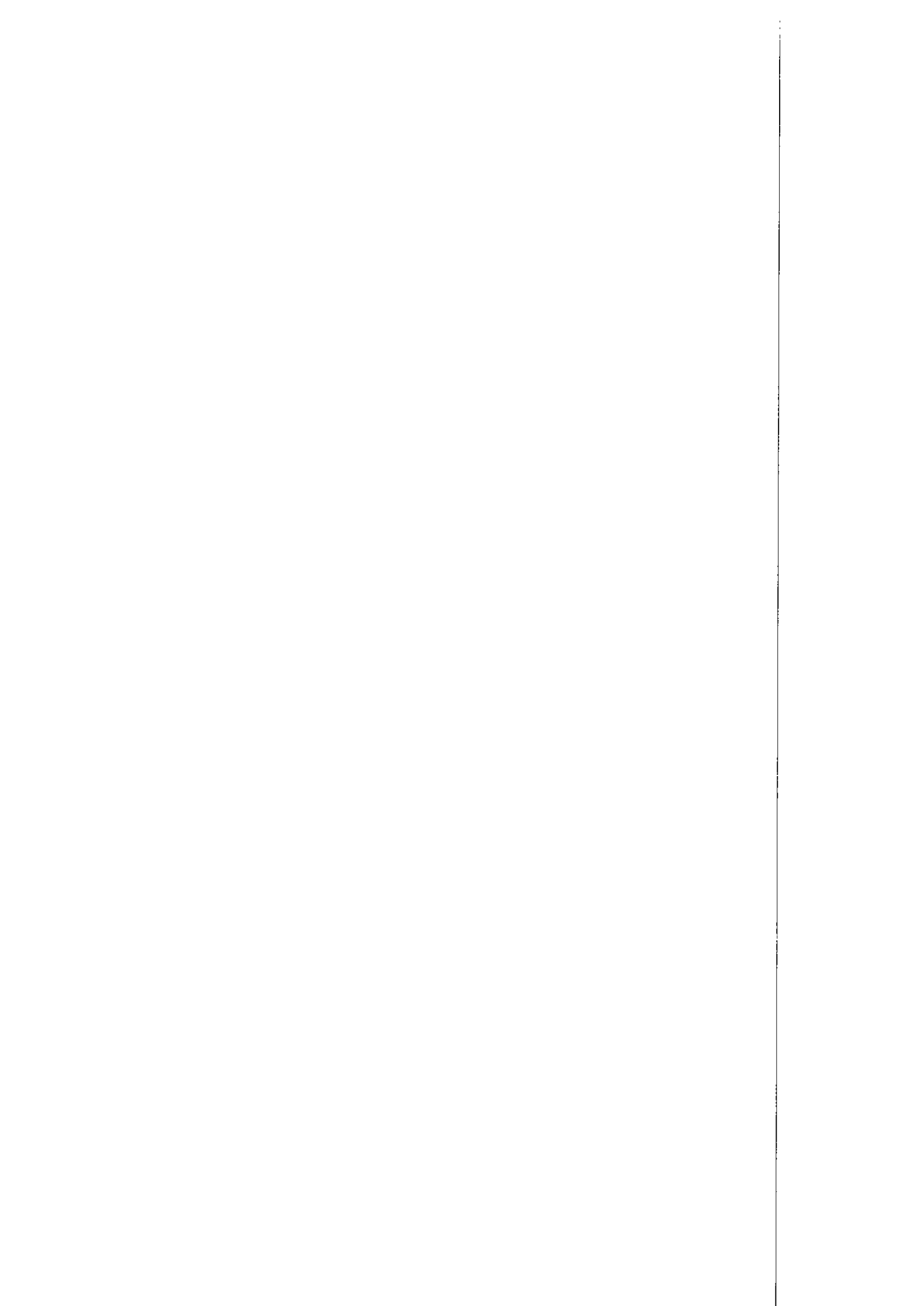
Objet : Demande de cotation relative à la souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel de l'Unité de Coordination du Programme et leurs ayant droits.

Mesdames/Messieurs,

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, votre proposition la plus avantageuse, pour « *d'une police d'assurance maladie pour le personnel de l'Unité de Coordination du Programme et leurs ayant droits* ».

Le présent marché est financé par le crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale.

A cet effet, vous trouverez ci-joint dans le dossier de consultation, le Bordereau Descriptif Quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 25 JUIN 2026 à 14 heures sous enveloppe cachetée adressée à l'Unité de Gestion du PforR/IMPACT, situé au premier étage du bâtiment annexe de la Direction Générale du Budget du Ministère des Finances sise au quartier Fouda lieu-dit ancienne Hysacam ;



Portant la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 000000 /DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM/05-2026 DU 19 MAI 2026 COTATION POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME ET LEURS AYANT DROITS ».

« A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

Les offres resteront valables pendant *90 jours* à compter de la date d'ouverture des plis.

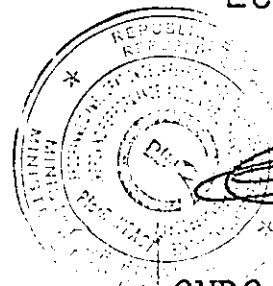
NB : Le délai d'exécution de cette prestation est fixé à Douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Les soumissionnaires devront se référer dans les compagnies d'assurances au point 4.1 du présent dossier pour les conditions techniques à remplir pour la constitution de leurs offres respectives.

L'ouverture des Cotations aura lieu à l'adresse sus-indiquée, le 25 JUIN 2026 à 15h heures en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants.

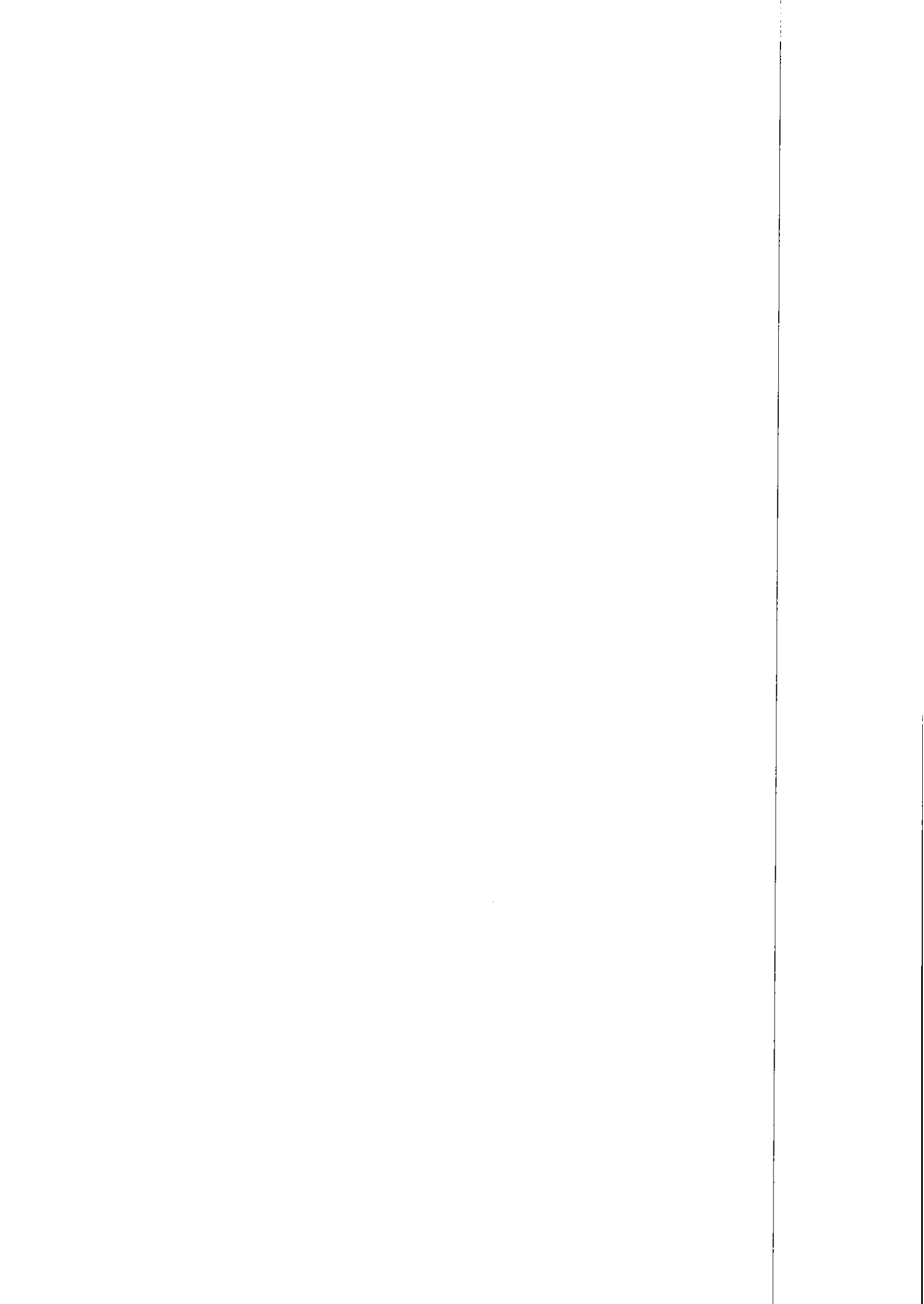
Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

P.J. : Dossier de Demande de Cotation.



Le Coordonnateur

ONDOA Frédéric Jean Marie
Administrateur Civil, Option
Economie et Finances



Demande de Cotation N° 020 /DC/MINFI/PfOrR/IMPACT/UCP/CSPM/05-2026

Date de remise des prix _____ : à _____ Heures

2 - Bordereau descriptif et quantitatif (à remplir par le prestataire)

N°	Groupes	Risques assurés	Effectifs	Prime nette / tête (en chiffres et en lettres)	Capital garanti /tête	Prime totale	Délai	Lieu de livraison
1	Personnel Clé	Frais funéraires	06					
2		Individuelle accident						
3		Assurance maladie locale						
4		Extension soins dentaires et lunetterie						
5		Extension soins à l'étranger, évacuation sanitaire						
6		Supplément Assurance Voyages Internationaux						
7	Conjoints Personnel Clé	Frais funéraires	04					
8		Individuelle accident						
9		Assurance maladie locale						
10		Extension soins dentaires et lunetterie						
11		Extension soins à l'étranger, évacuation sanitaire						
12		Supplément Assurance Voyages Internationaux						
13		Frais funéraires	14					
14		Assurance maladie locale						

N°	Groupes	Risques assurés	Effectifs	Prime nette / tête (en chiffres et en lettres)	Capital garanti /tête	Prime totale	Délai	Lieu de livraison
15	Enfants Personnel Clé	Extension soins dentaires et lunetterie						
16		Extension soins à l'étranger, évacuation sanitaire						
17		Supplément Assurance Voyages Internationaux						
18	Cinq Personnels Assistants + Secrétaire + deux chauffeurs + Agent de liaison	Frais funéraires	08					
19		Individuelle Accident						
20		Assurance maladie locale						
21		Extension soins dentaires et lunetterie						
22	Conjoints Personnels Assistants+ Secrétaire + deux chauffeurs + Agent de liaison	Frais funéraires	08					
23		Individuelle Accident						
24		Assurance maladie locale						
25		Extension soins dentaires et lunetterie						
26	Enfants Personnels Assistants+ Secrétaire + deux chauffeurs	Frais funéraires	24					
27		Assurance maladie locale						
28		Extension soins dentaires et lunetterie						

N°	Groupes	Risques assurés	Effectifs	Prime nette / tête (en chiffres et en lettres)	Capital garanti /tête	Prime totale	Délai	Lieu de livraison
	+ Agent de liaison							

N°	DESIGNATION	Prime unitaire FCFA	Prime Totale FCFA
1	Personnel		
2	Conjoints		
3	Enfants		
Total prime nette			
ACCESSOIRES			
PRIME HORS TAXES			
TVA (Assistance + IA)			
Montant AIR			
PRIME TTC			
Prime net à percevoir			

NB :

- Produire un sous détail de prix par rubrique;
- Délai : préciser délai mini et maxi des remboursements de frais à l'assuré, sur lesquels la compagnie s'engage.

3. Termes de reference

Pour assurer un bon déroulement de ses activités, le Programme se propose de souscrire une police d'assurance maladie au profit de son personnel et de leurs ayants droits, en vue de garantir à ces derniers, le remboursement ou la prise en charge des frais et soins médicaux à la suite d'une maladie ou d'un accident.

Les présents termes de référence définissent les conditions devant permettre la couverture médicale du personnel par l'Assureur.

A- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotations (DC) portent sur l'assurance maladie pour le personnel de l'Unité de Coordination du Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence PforR/IMPACT) et leurs ayants droits.

a) Garanties sollicitées :

Doivent être pris en charge

- Les frais de consultations et visites médicales ;
- les frais pharmaceutiques;
- les frais d'analyses médicales;
- les frais d'hospitalisation (chambre + repas) au Cameroun et dans le reste du monde;
- les frais ophtalmologiques ;
- les frais des actes des spécialistes, de radiologie, Chirurgie, vaccination, électrothérapie, physiothérapie, ostéopathie, ergothérapie scanner IRM, le scanner, le diabète, le sida, le paludisme, les dialyses
- les prothèses et les massages, lorsqu'ils sont prescrits médicalement ;
- les frais de rééducation, de kinésithérapie et de séjour en sanatorium et préventorium ;
- les frais de lunetterie ;
- les frais de dentisterie (prothèse exclue) ;
- les frais de maternité
- les frais de transport médicalisé (ambulance)
- les frais d'auxiliaires médicaux

b) Taux de remboursement ou de prise en charge :

Les frais et soins médicaux seront remboursés ou pris en charge à 80% des frais réels pour tous les assurés au Cameroun. Ils seront pris en charge à 100% à l'étranger pour le personnel clé et assimilés.

c) Transfert du malade :

L'assureur s'engagera à prendre en charge les frais de transfert de l'assuré malade, à la demande du médecin traitant d'un centre hospitalier vers un autre plus performant sur le territoire camerounais. Cette garantie est plafonnée à 1 000 000 (Un million) de francs par transfert.

d) Frais de canne :

En cas de rééducation nécessitant une canne anglaise ou une béquille, l'Assureur devra, en cas de prescription médicale, prendre en charge cet outil. Plafond de la garantie : 200 000 (Deux cent mille) francs.

e) Chaise roulante :

En cas de paralysie totale ou partielle suite à une maladie ou un accident nécessitant la fourniture d'une chaise roulante à domicile pour l'assuré, l'Assureur devra la lui fournir. Cette garantie sera plafonnée à 500 000 (cinq cent mille) Francs.

Tableau des couvertures sollicitées

N°	Couverture	Garantie sollicitée (FCFA/Personne) pour toute la période
1	Frais funéraires	
	- Personnel Cadre	1 500 000
	- Conjoint du personnel cadre	1 000 000
	- Enfants du personnel cadre	750 000
	- Agents d'appui	1 000 000
	- Conjoints des agents d'appui	750 000
	- Enfants des agents d'appui	500 000
2	Individuelle accidents	
	- décès Personnel cadre et conjoints	3 000 000
	- invalidité permanente Personnel cadre et conjoints	3 000 000
	- décès Agent d'appui et conjoints	2 000 000
	- invalidité permanente Agent d'appui et conjoints	2 000 000
3	Assurance maladie locale du groupe (Remboursement ou prise en charge de 80%) Effectif : Tous les assurés	5 000 000
4	Extension soins dentaires	125 000
	Lunetterie	125 000
5	Extension soins à l'étranger (Personnel Cadre uniquement)	10 000 000
	- Soins à l'étranger	
	- Evacuation sanitaire	1 000 000
6	Supplément Assurance Voyages Internationaux pour les Cadres (prévoir 15 voyages environ pour l'ensemble par an)	12 000 000

Les autres prestations sont contenues dans le tableau suivant comportant les différents barèmes.

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX DE REMBOURSEMENT OU DE PRISE EN CHARGE	PLAFOND	
SOINS AMBULATOIRES ET HOSPITALIERS	TOUS ETABLISSEMENTS	FCFA MAXIMUM	
Consultation / Divers			
Consultation généraliste	80%	10 000	
Consultation généraliste Urgence/Garde/Nuit/Visite		15 000	
Consultation spécialiste		15 000	
Consultation spécialiste Urgence/Garde/Nuit/Visite		20 000	
Frais pharmaceutiques et produits		Frais réels	
Imagerie diagnostique		K=1500	
Analyses biologiques		B=260	
Auxiliaires médicaux		AMI= 750	
Petite chirurgie / soins		PC=1500	
DENTISTERIE		Entente préalable obligatoire	
- Extractions ; - Opérations sur maxillaires ; - Opérations sur parties molles ; - Anesthésies et radiographies se rapportant à des actes compris dans la catégorie ci-dessus ; - Obturations.		80%	125 000/PERSONNE pour toute la période
D/K		D/K 1000	
HOSPITALISATION			
Journée d'hospitalisation	Forfait	30 000	
K chirurgical		K=1 500	
MATERNITE			
Frais pré & post natals	Forfait	Frais réels	
Accouchement simple		100 000	
Accouchement multiple		150 000	
Accouchement chirurgical compliqué		300 000	
Accouchement chirurgical > 10 jours (traité comme hospitalisation)		Frais réels	
OPTIQUE			
Frais optiques	80%	125 000 dont monture 45 000	
Etranger	100%	frais réels	
Plafond annuel de remboursement ou de prise en charge par personne au Cameroun		5 000 000	
Plafond annuel de prise en charge par personne à l'étranger porté à		10 000 000	

B – EXCLUSIONS

- Stérilité ;
- Soins esthétiques ;
- Malformations congénitales. La garantie est cependant acquise pour les enfants nés pendant la période de validité du contrat.

Sont expressément exclus de la garantie des soins dentaires :

- les actes préventifs ;
- les soins prophylactiques ;
- les soins relatifs aux malformations congénitales (la garantie reste cependant acquise pour les enfants nés pendant le cours du contrat.)

C - EVACUATION SANITAIRE ET ASSISTANCE SANITAIRE

L'assureur indiquera ses partenaires techniques pour couvrir :

L'évacuation sanitaire à l'étranger

- L'évacuation sanitaire médicalement justifiée, sur accord exprès et préalable de l'assureur sur avis de son médecin conseil, qui définira l'une des deux procédures suivantes :
 - Le médecin conseil de l'assureur en accord avec le médecin traitant, autorise l'évacuation du malade pouvant effectuer le voyage seul ;
 - Le médecin conseil de l'assureur en accord avec le médecin traitant, autorise l'évacuation du malade avec un accompagnateur médical.
- Le rapatriement du corps même en cas de maladie ou d'accident ayant causé la mort à l'étranger.

L'Assistance médicale au Cameroun

- **Ambulance médicalisée** : Sur simple appel téléphonique et communication du numéro d'assuré, une ambulance médicalisée devra être disponible pour aller chercher le malade ou le blessé dans une ville du Cameroun où il se trouve et le transporter vers la formation hospitalière la plus adaptée à son cas.
- **Soins à domicile** : Sur simple appel téléphonique et communication du numéro d'assuré, une équipe médicale se rend au domicile de l'assuré et prodigue les premiers soins au malade qui pourra par la suite retrouver son médecin traitant habituel.

D - CONDITIONS PARTICULIERES

- (1) L'Assureur indiquera sans contrainte pour les assurés de s'y rendre, les centres hospitaliers agréés par l'Assureur. Il devra préciser également les conditions de prise en charge.
- (2) L'Assureur précisera la liste des pharmacies agréées par l'Assureur et les modalités de prise en charge de Prestation des médicaments aux assurés.
- (3) Chaque assuré est couvert pour toute la durée du contrat.

- (4) Le nombre d'assurés indiqué ci-dessus fait l'objet d'une liste nominative qui sera transmise à la Compagnie qui sera retenue.
- (5) L'Assureur désignera un point focal, interlocuteur de l'Unité de Gestion du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire dans le cadre du présent contrat.
- (6) L'Assureur précisera ses correspondants à l'étranger.
- (7) L'Assureur fournira un Engagement sur l'honneur du respect du secret médical pour tout dossier dont il aura connaissance.

E - DUREE

Le présent contrat est souscrit pour une période de douze (12) mois.

F - MODALITES DE GESTION

A la demande, un bon de prise en charge est obtenu auprès des services de l'assureur pour couvrir les frais médicaux, d'analyses biologiques, de radiographie ou de pharmacie, sur présentation de l'ordonnance ou du devis du médecin.

A défaut de bon de prise en charge qui est la règle, le remboursement des frais médicaux qui est l'exception, hormis ceux d'hospitalisation, est subordonné à la présentation des justificatifs valides :

- Déclaration de maladie par tout moyen laissant trace et pouvant servir de fait probant ;
- Une prescription médicale délivrée par un médecin reconnu comme tel ;
- Un reçu, lorsqu'il s'agira des honoraires du Médecin ou des frais de laboratoire ;
- Une facture détaillée accompagnée du ticket de caisse lorsqu'il s'agira de la pharmacie.

Tout dossier de remboursement doit être déposé chez l'Assureur dans un délai de trois (3) mois au plus, à compter du 1^{er} acte médical. Tout dossier présenté au-delà de trois mois pourra être discuté.

Sauf cas de force majeure, toute hospitalisation doit être déclarée à l'assureur dans les 72 heures. A défaut de cette déclaration, les frais engagés pourront être discutés.

Les remboursements devront être effectifs au plus tard dans les sept (07) jours suivant le dépôt du dossier complet chez l'Assureur, sauf cas de contre-expertise.

G - Indications finales

Il est demandé aux soumissionnaires de signaler tout autre point important, y compris les observations éventuelles sur les présents Termes de référence. Tous ces points feront l'objet d'une négociation avant la finalisation du Contrat avec le soumissionnaire retenu.

H - Effectif à assurer

- Personnel :
- Conjointes :
- Enfants :
- **Total à assurer :**

NB : Enfants concernés : enfants mineurs et autres majeurs d'au plus 21 ans en cours de scolarisation.

(Effectif du personnel à assurer : couverture au Cameroun et à l'étranger)

Statut	Date de naissance	Sexe	Nombre de conjoint (e) s	Date de naissance conjoint (e)	Nombre d'enfants	Date de naissance des enfants	TOTAL
PERSONNEL CLE							
Coordonnateur							
Coordonnateur Adjoint							
Responsable Administratif et Financier							
Spécialiste en Passation des Marchés							
Spécialiste environnemental et social							
Comptable							
PERSONNEL ASSISTANT							
Assistant(e) au Spécialiste en Passation des marchés							
Assistant(e) chargé de fiscalité							
Assistant(e) chargé des questions budgétaires							

Statut	Date de naissance	Sexe	Nombre de conjoint (e) s	Date de naissance conjoint (e)	Nombre d'enfants	Date de naissance des enfants	TOTAL
Assistant(e) chargé des systèmes d'information et suivi évaluation							
Assistant(e) chargé de la comptabilité publique,							
PERSONNEL D'APPUI							
Secrétaire							
Agent de liaison							
Chauffeur 1							
Chauffeur 2							
Total personnel + Conjoints + Enfants : 14+12+38							64

***NB : - La couverture maladie 80 % des frais réels au Cameroun pour le personnel, leurs enfants et leurs conjoints.
- La couverture maladie 100 % des frais réels à l'étranger pour les cadres.***

4 - Références du Candidat

Services rendus pendant les 5 dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/compagnie a réalisée par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client :	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ;
Délai :	Durée de la Mission :
Date de démarrage : Date d'achèvement :	Valeur approximative des services
(mois/année) (mois/année)	(en francs CFA HT) :
Nom des prestataires associés/partenaires	Nombre de mois de travail de
Eventuels :	spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat : _____

Produire justificatifs

5- Observations et suggestions du prestataire sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Acheteur

Sur les termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Acheteur :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

❖ **Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission**

4. ACTE D'ENGAGEMENT

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le _____

ENTRE

(1) *Le Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence PforR/IMPACT*) (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et

(2) _____, _____ : _____, Tél : _____ (ci-après dénommé le « Prestataire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé une demande de cotation pour *la souscription d'une police d'assurance pour le personnel de l'Unité de Coordination du Programme et leurs ayants droits* et a accepté une Cotation du Prestataire pour la livraison de ce Service, pour un montant égal à (.....) *Francs CFA toutes taxes comprises* (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.
 - a) la Notification d'attribution du Marché adressée au Prestataire par l'Acheteur ;
 - b) La Cotation du Prestataire ;
 - c) Les Conditions du Marché ;
 - d) Les Besoins de l'Acheteur (y compris les Spécifications et le Calendrier de livraison) ;
 - e) Les Bordereaux des Prix ; et
 - f) Tout autre document/s supplémentaire (s) éventuel/s].
3. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Prestataire, comme cela est indiqué ci-après, le Prestataire convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer le Service, et de remédier aux défauts de ce dernier conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Prestataire, en contrepartie de ce Service, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

En foi de quoi les parties au présent Marché ont signé le présent document conformément aux lois du Cameroun, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour et au nom de l'Acheteur

Signé par _____, _____

En présence de : _____, _____

Pour et au nom du Prestataire

Signé par _____, _____

Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Le pays de l' Acheteur est : République du Cameroun
L'acheteur est : Le Programme d' Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence PforR/IMPACT).
Le (s) site (s) du Projet ou le (s) lieu (x) de destination(s) finale (s) est (sont). L'Unité de Coordination du Programme PforR/IMPACT.
La langue sera : le Français
Consistance des prestations Les prestations objet de la présente Lettre de Marché consistent au remboursement aux bénéficiaires et à la prise en charge des frais et soins médicaux exposés à la suite d'une maladie ou d'un accident sous réserve des limitations et exclusions, conformément aux spécifications prévues. Ainsi, doivent être pris en charge (garanties sollicitées) <ul style="list-style-type: none">• Les frais de consultations et visites médicales ;• Les frais pharmaceutiques ;• Les frais d'analyses médicales ;• Les frais d'hospitalisation (chambre + repas) au Cameroun et dans le reste du monde,• Les frais ophtalmologiques ;• Les frais des actes des spécialistes, de radiologie, chirurgie, vaccination, électrothérapie, physiothérapie, ostéopathie, ergothérapie scanner IRM, le scanner, le diabète, le sida, le paludisme, les dialyses• Les prothèses et les massages, lorsqu'ils sont prescrits médicalement ;• Les frais de rééducation, de kinésithérapie et de séjour en sanatorium et préventorium,• Les frais de lunetterie ; Les frais de dentisterie (prothèse exclue) ;• Les frais de maternité,• Les frais de transport médicalisé (ambulance),• Les frais d'auxiliaires médicaux.
Rôles et responsabilités L'Assureur exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité. L'Assureur est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution de la Lettre Commande. Une évaluation sera faite chaque trimestre. Elle se fera sur les services attendus, les services reçus, les plaintes et les satisfactions. Elle sera sanctionnée d'un procès-verbal signé conjointement par les deux parties qui relèvera le cas échéant les forces et les faiblesses du Prestataire dans l'exécution de la Lettre de Marché.

Définitions et attributions

Le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) est le **Coordonnateur** du Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence (PforR/IMPACT). Il veille à la conservation des originaux des documents du Marché et à la transmission des copies au MINMAP et à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

Le Chef de service du marché est le **Coordonnateur Adjoint** du PforR/IMPACT qui coordonne les opérations nécessaires à la bonne exécution des différentes phases du projet et apporte au Maître d'Ouvrage Délégué une assistance générale à caractère technique, administrative et financière à toutes les phases du projet. Par ailleurs, il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

L'Ingénieur du marché est la **Comptable** du PforR/IMPACT. Il est chargé du suivi de l'exécution du Marché.

Le prestataire est l'Assureur. Il est chargé d'offrir les prestations suivant les règles de l'art et conformément aux cahiers de charges.

Aux fins de notification, l'adresse de l'acheteur sera :

le Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence (PforR/IMPACT).

Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit

- L'ordre de service de démarrage est signé par le Coordonnateur et notifié par le Coordonnateur adjoint.
- Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais ou l'objectif seront signés par le Coordonnateur et notifié par le Coordonnateur adjoint.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Coordonnateur adjoint et notifié à l'assureur.
- Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service des marchés.
- Les ordres de service de suspension et de reprise de la prestation, pour cause de force majeure, seront signés par le Coordonnateur et notifiés par le Coordonnateur adjoint.

Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

Le droit applicable sera celui de : la République du Cameroun

Les prix de la prestation livrée ne seront pas révisables.

Délai d'exécution

La présente Lettre de Marché a un délai d'exécution de douze (12) mois

Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 5 % du montant TTC de la Lettre de Marché. Il est constitué et transmis au Chef de Service dans un délai maximum de 20 (vingt) jours à compter de la date de notification de la Lettre de Marché. Le cautionnement sera restitué ou la garantie libérée dans un délai d'un mois suivant l'approbation des prestations sur la base d'un rapport dressé à cet effet, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué après demande de l'Assureur .

Lieu et Mode de Paiement

Le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues en francs CFA, soit

Le paiement du montant TTC de la Lettre de Marché se fera conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du Code CIMA qui stipule que la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur.

En application de cet article, 100% du montant net à mandater seront versés à l'Assureur au démarrage des prestations, sur présentation d'une demande de paiement, une facture timbrée en trois exemplaires chacune suivant la réglementation en vigueur revêtue de la prise en charge représentant les montants hors taxes et avec taxes, une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de 03 mois, un avis d'imposition des retenues à la source, un exemplaire de la Lettre de Marché signée, enregistrée et la quittance d'enregistrement, le Certificat de Non Exclusion des Marchés Publics fourni lors' de la soumission, le dossier fiscal à jour (Attestation de Non Redevance timbrée, Attestation d'immatriculation timbrée, Plan de localisation signé, cacheté et timbré) et le cautionnement définitif. La monnaie de paiement est le franc CFA.

Programme d'exécution

Le programme d'exécution devra être conforme aux termes de référence. Il est soumis à l'agrément de l'Ingénieur, au plus tard 20 (vingt) jours après la notification de l'ordre de service de démarrer les prestations. L'ingénieur dispose de 15 (quinze) jours pour l'examiner et émettre son avis

Commission de Suivi et de Recette Technique

La réception des prestations se fera à l'Unité de Coordination du PforR/IMPACT par la Commission de Suivi et de Recette Technique assurée par un Comité composé ainsi qu'il suit

Président : Le Coordonnateur du PforR/IMPACT ou son représentant

Membres :

Chef de Service : Le Coordonnateur Adjoint du PforR/IMPACT ou son Représentant

Ingénieur du marché : Le Comptable du PforR/IMPACT

Rapporteur : Le Spécialiste en Passation des Marchés du PforR / IMPACT ou son représentant

L'Assureur

Observateur : Le représentant du MINMAP

Invité (s) : Toute autre personne

Le suivi des prestations est fait quotidiennement par Ingénieur.

L'Assureur fait tenir des rapports trimestriels de suivi à la Commission de Suivi et de Recette Technique avec copie au Maître d'Ouvrage Délégué.

La recette des prestations est faite en fin de contrat par la commission citée ci-haut. Sur la base des rapports de suivi susmentionnés, la commission se prononcera sur les prestations réalisées et établira séance tenante un Procès-verbal de recette.

A l'issue de cette réception, le Maître d'Ouvrage Délégué procédera à la restitution à l'Assureur , le cautionnement définitif

Une évaluation du contrat arrivé à échéance sera faite à la diligence de L'ingénieur du marché.

PENALITES

Pénalités de retard

Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

Un deux millièmes (1/2000^{ème}) du montant de la Lettre de Marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la lettre Commande .

Un millième (1/1000^{ème}) du montant de la Lettre de Marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande.

Pénalités spécifiques

Un deux millièmes (1/2000^{ème}) du montant de la Lettre de Marché sera appliqué par jour calendaire de retard dans les cas suivants :

- o Remise tardive du cautionnement définitif ;
- o Retard dans le règlement d'un sinistre.

DISPOSITIONS DIVERSES

Cas de force majeure :

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant l'Assureur de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas. Il appartient au Maître d'Ouvrage Délégué de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet les cas de force majeure évoqués.

Modifications de la Lettre de Marché :

Les dispositions de la Lettre de Marché ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant.

Différends et litiges :

Tout litige survenant entre les parties contractantes dans le cadre de l'exécution de la présente Lettre Commande devra faire l'objet d'une tentative de conciliation.

A défaut d'un règlement amiable, ledit litige sera porté devant les juridictions prévues à l'article 30 du code CIMA.

Résiliation de la Lettre de Marché :

La présente Lettre de Marché peut être résiliée comme prévu dans les articles 1 3, 15, 1 7, 21, 23, 25, 40 et 41 du Code CIMA, au Titre V, Chapitre I, Section II, Sous-Section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics et également dans l'un des cas de

- Décès ou incapacité ile du titulaire de la Lettre de Marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage Délégué peut, s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayant droits pour la continuation des prestations ;
- Faillite du titulaire de la Lettre de Marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage Délégué peut accepter s'il y a lieu, des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- Redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, si le cocontractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- Sous-traitance, cotraitance ou sous-commande sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage Délégué ;

- Défaillance du cocontractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage Délégué ;
- Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées ;
- Retard de plus de 15 jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ;
- Retard dans la livraison entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant de la prestation,
- Non-paiement persistant des prestations.

Edition et diffusion de la Lettre de Marché :

Dix (10) exemplaires de la présente Lettre de Marché seront édités par les soins du cocontractant et fournis au Chef de Service du Marché pour diffusion.

Timbres et enregistrement : Sept (07) exemplaires de la présente lettre de marché seront enregistrés par le prestataire, à ses frais et dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur au Cameroun. 05 exemplaires seront renvoyés au client pour diffusion.

Domicile :

Pour l'exécution de la présente Lettre de Marché et notamment pour notification, les parties font élection du domicile aux adresses mentionnées par leurs soins.

Entrée en vigueur du Marché :

La lettre de Marché entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par le Maître d'Ouvrage Délégué et les prestations débiteront dès la notification de l'Ordre de Service (OS) par le Chef de Service du marché pour l'exécution des prestations.

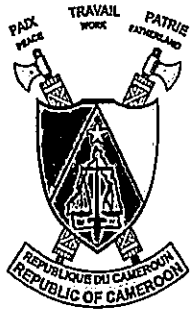
Demande de Cotation N° 05 /MINFI/PforR/IMPACT/UGP/CSPM/04-2026

Date de remise des cotations _____ : à 14 heures

Date d'ouverture des plis : _____ : à 15 heures ; Lieu d'ouverture : UCP PforR-IMPACT

- Fiche de dépouillement

Soumissionnaires	Lettre de cotation datée et signée	Bordereaux descriptif et quantitatif daté et signé	Projet de lettre de marché daté et signé	Attestation de non faillite	Attestation de conformité fiscale	Attestation non exclusion ARMP	Attestation d'immatriculation	Attestation de soumission CNPS	Une copie certifiée conforme de l'Agrément du Ministère en charge des Finances autorisant l'exercice de la profession d'assureur	Attestation d'adhésion aux dispositions du Code CIMA (original) délivrée par Ministère en charge des Finances



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITE
ET DE LA TRANSPARENCE

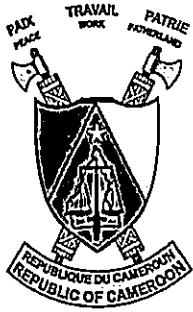
UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Tableau de la vérification administrative des Cotation

N°	Soumissionnaires	Attestation d'immatriculation	Attestation de Conformité Fiscale	Attestation de domiciliation bancaire	Plan de Localisation	Attestation de non faillite	Attestation CNPS	Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP)
1								
2								
3								
4								
5								
6								



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITE
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

FICHE DE DEPOUILLEMENT RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION

Objet :

Lieu :

date :

OBJET :

LIEU : PFOrR/IMPACT

DATE :

Soumissionnaires	Plan de localisation	Domiciliation Bancaire Cat 1	Références similaires	Délai de validité des offres	Délai de livraison	Montant HT	Montant TTC

SECRETAIRE

PRESIDENT

Demande de cotation N° _____/MINFI/PforR/IMPACT/UGP/CSPM/04-2026

Date de remise des cotations : _____ à 14 heures

Date d'ouverture des plis : _____ à 15 heures ; Lieu d'ouverture :

UCP PforR-IMPACT

5 – Tableau de comparaison des cotations

No	Noms des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

Membres de la Commission :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
------------	-----------------	------------------

-
-
-
-
-

